

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 MAI 2011 COMMISSION « EQUIPEMENTS »

Etaient présents :

Mme FAIVRE, Association la Vaillante
M.DENAT, Salon Volley Ball Club
M. SCHOENZETTER, Athlétique Club Salonais
M. PASERO, Gymnastique Volontaire Salonnaise
M. CHEYLAN, Salon Escrime Club
M. COULOMB, Nostra Tennis Club
M. ENJALBERT, Badminton Salonais
M. LECLERC, Directeur Général des Services Techniques Municipaux
Mme SIMAH, Directrice du Service des Sports

La réunion débute à 19h00 par l'allocution de M. Thierry CHEYLAN, Président de l'O.M.S . Il rappelle qu'il s'agit de la deuxième rencontre de la commission et que le travail consiste à donner des éléments concrets sur les équipements sportifs à Salon de Provence dans une prospective de 10 ans à la Municipalité. Il laisse la parole à M. LECLERC pour introduire le sujet.

Ce dernier informe l'assemblée sur la modification actuelle du P.LU de Salon-de-Provence, ses contraintes en terme d'occupation des sols et de la prospective des équipements publics à venir. Les données démographiques et les secteurs d'habitations prioritaires sur lesquels travaillent les services municipaux sont autant d'indicateurs permettant d'instruire une réflexion pour les 10 ans à venir.

Il recentre le débat autour d'une question :

Quels sont les besoins de Salon-de-Provence en matière d'équipements sportifs ?

Question qui pourrait se scinder en deux méthodes de travail :

- 1) Cibler les manques pour structurer les clubs
- 2) Quelles sont les problématiques sur les équipements sportifs existants ?

Avant tout, il s'agit d'effectuer un diagnostic des équipements sportifs pour connaître les difficultés actuelles afin d'envisager une démarche prospective. Les deux points importants pour la municipalité actuelle, sont la Plaine de jeux et le Centre Nautique.

M.LECLERC précise que la ville se portera acquéreur du futur terrain de la plaine de jeux d'ici la fin du mandat et explique les raisons de ces délais (acquisition du foncier que la ville ne possède plus induisant peut-être des expropriations, démarche longue et compliquée). Ensuite il faudra connaître les desideratas des clubs sportifs via l'OMS et le service des Sports, en nombre d'installations sportives à vocation de compétition, en cheminements piétons, à vocation de loisirs et de bien-être pour tous (jogging, VTT, promenade), et les aires de repos pour les familles. Donc une démarche assez longue avec des délais obligatoires pour réussir une plaine de jeux conviviale et pour tout type de public.

Le Centre Nautique : 400 000 euros ont été injectés depuis 2010 par la municipalité pour le confort des usagers mais surtout pour réparer des désordres dus à un équipement datant de 1964. Les vannes, les pédiluves aux normes Handicapés, les vestiaires, les sanitaires et l'agrandissement de l'espace pataugeoire, sont autant d'éléments contribuant au plaisir des nageurs.

La question du centre nautique ne repose pas uniquement sur son maintien en vie et en fonctionnement pour les 10 prochaines années. La ville n'a pas les moyens actuellement d'engager à minima 10 millions d'euros pour la construction d'un centre aquatique digne de ce nom. Par ailleurs, faut-il l'implanter au même endroit, c'est-à-dire en centre ville, ou bien doit-on imaginer le construire en périphérie de la ville? Quels pourraient être les partenaires institutionnels ? Autant de questions qui peuvent être travaillées avec les villes d'Agglopoles Provence, notamment pour l'aide en financement.

Mme SIMAH contactera le service S.I.G de la ville pour avoir une carte du territoire salonais avec les équipements sportifs. Ce qui permettra à tous de visualiser géographiquement les équipements. Par ailleurs, elle établira un diagnostic des équipements avec des éléments tels que leur fréquentation annuelle chiffrée, et les associations présentes.

M. LECLERC propose que l'assemblée se réunisse à nouveau le **MARDI 28 JUIN à 19h00** au service des Sports. L'objectif sera de définir les critères permettant de prioriser les différents besoins.

La réunion prend fin à 20h30.